



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Nous traversons décidément une bien étrange période où la circulation d'un virus occupe depuis des mois l'essentiel des sujets d'information.

L'un des aspects le plus curieux de cette expérience sociétale est celui des affirmations successives et contradictoires, parallèlement aux mesures imposées à la population.

L'exemple du masque est démonstratif : son port fut tout d'abord déconseillé par le ministre lui-même et le directeur général de la santé. Le 27 février 2020, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a publié une mise à jour des indications du port de masques : « *Pour les personnes asymptomatiques, le port d'un masque, quel qu'il soit, n'est pas recommandé. Le port de masques médicaux lorsqu'ils ne sont pas indiqués peut entraîner des coûts inutiles et une charge d'achat et créer un faux sentiment de sécurité qui peut conduire à négliger d'autres mesures préventives essentielles* »...

Autre épisode : le 20 avril 2020, la porte-parole du gouvernement, déclare : « *il n'y pas de consensus scientifique à ce stade sur l'utilité de l'utilisation du masque pour tous les Français* »... La suite nous la connaissons.

Sur le sujet du port du masque les débats vont bon train. La « vérité » d'un jour se trouve contredite, parfois dans un délai très court, posant la question du bienfondé des procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre au citoyen qui a parfois du mal à suivre.

Après les vagues hésitations du gouvernement, « la peur du gendarme » serait-elle une pédagogie adaptée à une population responsable ?

Le sujet de l'hydroxychloroquine a quant à lui été stupéfiant.

Ce qui questionne est que ce produit fut utilisé massivement pendant des décennies en remplacement de la chloroquine dans les parties du monde où sévit le paludisme. L'OMS considérait ce médicament comme essentiel. Bien des européens avant leur voyage en zones infectées ont d'ailleurs pris cette substance pour se prémunir du parasite « plasmodium » qui provoque la maladie.

*Selon l'OMS, cette maladie cause aux alentours d'un million de victimes par an dans le monde. Environ 40% de la population mondiale est exposée à la maladie et 500 millions de cas cliniques sont observés chaque année. (Source Institut Pasteur nov 2020)*

En pleine polémique, voilà que le 22 mai un journal médical de renommée internationale « The Lancet » sort ce qui aurait pu être une bombe : « *l'hydroxychloroquine serait inefficace, voire nocive* ». Mais la bombe ... est un pétard mouillé.

L'article crée la stupeur parmi les spécialistes, et plus de 100 scientifiques et médecins de plusieurs continents dénoncent le papier « bidonné » qui n'avait rien d'une étude sérieuse..../...

## BULLETIN MUNICIPAL

### DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	1-2
Elagage	2
Bienvenue aux Quatra's	3
Eolien	4
Réseaux 4G	5
Transports solidaires	5
Jardins partagés	5
Affouage	5
Ordures ménagères	6
Jardin sans pesticides	6

### Mairie de Chizé

30 rue de l'Hôtel de Ville  
79170 CHIZÉ

Tél : 05 49 04 63 30

mairie.chize@wanadoo.fr

### Horaires d'ouverture:

Lundi 14h - 17h30

Mardi 14h - 17h30

Mercredi 9h - 12h30

14h - 17h30

Jeudi 14h - 19h00

Vendredi 14h - 17h30

**COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades

## LE MOT DU MAIRE (suite)

../... Le 2 juin « *The Lancet* » fait machine arrière et retire le document, mais le mal est fait.

Entre-temps, le gouvernement, avec une rapidité remarquée, publie un décret interdisant aux médecins de ville la prescription de l'hydroxychloroquine.

Autre volet : les confinements. Les mesures prises en grande métropole avec 100 000 habitants par kilomètre carré circulant en bus, métro ou tramway, sont similaires à celles prises en milieu rural à faible densité d'habitants... Et je ne parlerais pas des anciens en EHPAD, tenus de garder la chambre, isolés, pendant le premier confinement...

Vous êtes nombreux à me faire part de votre étonnement, parfois de votre colère, notamment lorsque nos petits commerces font l'objet de fermeture. Ces petits commerces à taille humaine, sont capables de mettre en place des mesures de prévention efficaces, d'accueillir des clients en nombre limité. Rien à voir avec les hyper bondés !

Le monde rural est proportionnellement traité avec plus de restrictions que celui des grandes cités.

La situation que nous vivons en cette année 2020, appelle de nombreux questionnements :

- Comment conservons-nous nos facultés d'analyse critique ?
- Comment sommes-nous influençables ?
- Quelles sont les sources d'information fiables, qui sont les producteurs, les propriétaires des médias, en qui pouvons-nous être confiants ?
- Où commence l'instrumentalisation par la peur, par la culpabilisation ?
- Jusqu'où sommes-nous capables de supporter des contraintes à nos libertés et droits fondamentaux avant de les refuser ou d'y résister ?
- Quelles facultés pouvons-nous développer collectivement au profit de notre santé et de nos libertés ?

Toutes les thèses circulent sur toutes sortes de médias. Rarement notre société n'a été en si grande capacité de trouver de l'information. Plus que jamais notre aptitude collective à écouter, argumenter, n'a été si précieuse.

Les décisions ont été très centralisées autour du chef de l'Etat.

De nombreux élus et parlementaires ont demandé au gouvernement que les décisions soient prises par le parlement et adaptées aux circonstances locales.

Pour conclure je citerai Hannah Arendt : « *Les mouvements totalitaires sont des organisations massives d'individus atomisés et isolés* »

Portez-vous bien prenez soin de vos proches, rions un peu aussi, c'est excellent pour les défenses immunitaires !

**Daniel Barré, maire**

## Elagage des plantations au voisinage des lignes aériennes de communications électroniques (Internet et téléphone)

Il appartient au propriétaire d'accomplir l'élagage des plantations situées aux abords du réseau.

Une distance minimale d'un mètre des lignes aériennes doit être respectée.

En cas d'élagage à proximité d'une ligne électrique, il est indispensable de prendre les précautions qui s'imposent. La mairie pourra vous conseiller sur les démarches à suivre préalablement.

Pour information, en vue d'un élagage, Orange peut prendre en charge gratuitement le

décrochage et le rattachage des câbles si nécessaire.

Article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales :

« *Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents.* »

## Bienvenue AUX QUATRA'S

Une page vient de se tourner dans notre centre bourg avec le départ de M Didier PUI et l'arrivée de la famille ARTHAUD.

Tout d'abord « bon vent » à Didier, qui avait succédé à la famille LOISEL il y a une trentaine d'année.

Il a su faire vivre son magasin entre presse, cadeaux, tabac, papeterie et jeux, assurant aussi la distribution des journaux, puis au départ de la poste, s'occuper du point poste.

On le voyait régulièrement aux manifestations du village, particulièrement aux fêtes des écoles.

Il y a plus d'un an, il nous a signalé son intention de cesser son activité.

Didier ne trouvant pas de repreneur, l'équipe municipale a décidé d'acquérir le fonds de commerce pour le mettre en gérance.

Après plusieurs entrevues, la candidature de la famille ARTHAUD a été retenue.

En plus de l'activité de M Pui, ils proposent une activité bar et prochainement de restauration rapide.

Nous avons installé rapidement ce nouveau commerce au niveau de l'ancienne poste, cela nécessitait la transformation du local.

Ce travail a été en grande partie réalisé en interne, ce qui permet de diminuer le coût de l'opération, mais aussi de valoriser l'équipe. On peut remercier particulièrement :

- Nathalie MEMETEAU pour la création et le suivi du projet
- Les personnels techniques (Laurent et Jean-Jo) ont su montrer toutes leurs compétences pour la réalisation du projet (cloisons, peinture, carrelage,... et création d'un bar)

Le résultat final est plutôt sympa.

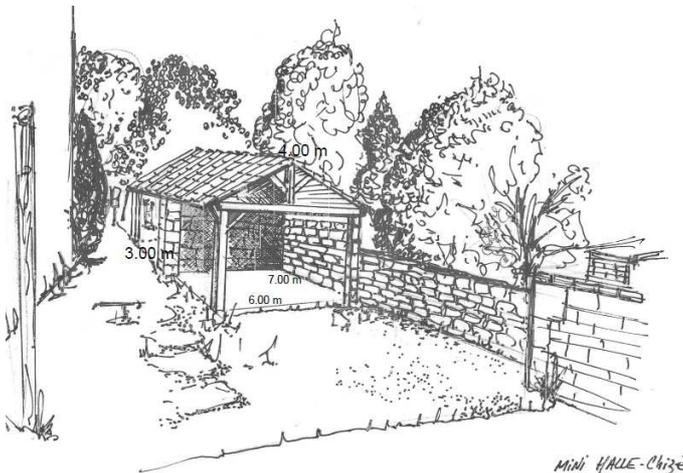


La famille Arthaud derrière le comptoir  
(Photo prise avant les mesures gouvernementales).

Par ailleurs, pour améliorer l'attractivité, il a été décidé d'agrandir le parking déjà existant, de réaliser une placette avec bornes anti-bélier.

Ce nouveau lieu de rencontre, de services, d'échanges, de convivialité s'intègre dans notre volonté de dynamiser le cœur de notre village :

Ce chantier s'ajoute aux travaux de renaturation du marais et son sentier pédagogique, aux jardins partagés, à l'aire de jeux et l'aménagement d'une aire de pique-nique sous abri avec son barbecue.



Le Projet Mini halle co-financé par la Région Nouvelle Aquitaine et 1000 chantiers du Département.

Le succès d'un marché le mercredi avec des producteurs locaux (merci à Diane pour son investissement), l'installation d'un salon de coiffure et prochainement d'une mini-halle (au passage merci à Dédé pour l'aide de son télescopique qui a bien aidé les élus qui ont démolé l'ancien garage).

Depuis le 17 octobre 2020, nous avons déjà pu apprécier l'accueil de Céline, Lionnel et de leurs enfants. Malheureusement l'activité est déjà contrariée par les mesures gouvernementales en rapport avec la Covid.

L'équipe municipale leur souhaite courage et succès.

### Bilan financier de la transformation des locaux

Dépenses : le coût total de l'opération s'élève à 53 446 € dont 17 838 € pour l'extérieur

Recettes : les aides seront environ de 42 %  
aide du Département : 5 000 €  
aide de la Région : 7 888 €  
aide à venir de La Poste pour l'installation du point poste : 10 000 €

### Recettes à venir :

- location du local 300 € par mois avec exonération pour la première année (déjà appliquée à l'installation du salon de coiffure)
- location gérance : 300 € par mois

## Eolien

*Je porte à votre connaissance le courrier que j'ai adressé aux collègues de la communauté de communes concernant le débat relatif à l'éolien abordé en conseil des maires de la communauté de communes Mellois en Poitou le 19/11/2020.*

Chers collègues,

Notre conseil municipal est réuni en même temps que le conseil des maires, aussi je vous prie d'excuser mon absence et de trouver ma contribution sur le dossier éolien au stade actuel de mes connaissances.

Comme beaucoup d'entre vous notre commune a été sollicitée par des entreprises de développement de cette énergie. Plusieurs sites sur notre commune font l'objet d'un zonage intéressant aux yeux des développeurs.

Notre conseil municipal a délibéré sur un projet touchant nos voisins de Le Vert.

Bien que globalement favorable à l'énergie éolienne, le conseil municipal de Chizé s'est prononcé contre le projet tel qu'il était présenté.

Les arguments émis par notre conseil sont essentiellement basés sur le choix de la zone d'implantation. (Proximité de la plus grande Réserve Biologique Intégrale Forestière de France entre autres)

Les arguments que je porte ci-après à votre connaissance sont plus généraux.

Notre secteur est l'un des plus chargé en éoliennes dans la région, et la population exprime de plus en plus nettement des récriminations précises.

Les élus du territoire n'ont, ensemble, ni la compétence ni la capacité de piloter les modalités de développement de cette énergie. La réglementation pour le moment ne nous le permet pas.

Ceci constitue un verrou à lever.

Nous, élus regardons le train passer, presque impuissants.

Le territoire n'est pas acteur dans le domaine, il subit un développement organisé par la filière éolienne qui possède la totalité de la maîtrise des process, de la prospection à l'encaissement.

Notre arsenal réglementaire est à adapter à nos besoins pour :

- Être décideurs et organisateurs politiques de la filière sur le territoire,
- Maîtriser le choix des implantations de sites,
- Améliorer les retombées économiques de l'exploitation d'une ressource mutualisée.

A titre de comparaison nous sommes aujourd'hui en position passive, comme un Etat qui possède une ressource énergétique (gaz, pétrole) mais qui, faute de compétence légale, de savoir-faire, de trésorerie, voire, de volonté, confierait à des sociétés, souvent étrangères, l'exploitation de ses propres ressources, moyennant des indemnités minimales, tout en supportant les nuisances.

Comment sortir de cette attitude de « territoire pauvre » ?

La maîtrise du développement éolien passe par une entente politique à échelle géographique large. (Groupement d'intercommunalités, départements, Région)

Le vent, comme l'eau, est patrimoine commun. L'adaptation du cadre juridique est un préalable requis. Un travail avec les parlementaires est donc indispensable.

Un partenariat avec le secteur privé dans le cadre de marchés publics définis par les élus des territoires pourra être mené.

Aujourd'hui notre boîte à outil paraît inadaptée sur les plans juridique, technique et financier.

Un travail politique urgent est à mener pour épargner à notre territoire de nombreux conflits d'usage.

Voilà pour aujourd'hui ma modeste contribution.

Bien cordialement à toutes et tous, bonne réunion.

Daniel Barré, maire

**N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune**

<http://chize.fr>

**ainsi que sa page Facebook**

<https://www.facebook.com/Commune-de-Chizé>

## Antenne téléphonique, réseaux 4 G

L'entreprise choisie par l'Etat dans la cadre du marché de couverture téléphonique des zones très mal couvertes a informé la municipalité du retard pris dans l'exécution de ce dossier.

Premièrement parce que le marché passé par l'Etat comprend 3 communes (Chizé, Villiers en Bois, Voulmentin) et que l'une d'elle a dû modifier à 2 reprises le choix d'implantation de l'antenne, retardant l'avancée globale du projet. Deuxièmement à cause de la crise sanitaire.

Le dossier concernant l'antenne qui sera construite près du stade est à la phase instruction.

Les travaux sont désormais annoncés pour février prochain avec une mise en service avant l'été.

## Retraités CNRACL

Les élections du Conseil d'Administration collège retraités de la CNRACL auront lieu prochainement. La liste électorale ainsi que les modalités d'élection sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture habituels.

## Jardins partagés

Plusieurs parcelles de jardin sont disponibles aux jardins partagés du centre bourg.

Les personnes intéressées et remplissant les conditions d'accès peuvent s'inscrire en mairie.

Le jardinage doit y être pratiqué sans produit de synthèse (biologique)

## Transports solidaires

Contrairement aux villes qui bénéficient de transports en commun, la mobilité reste une préoccupation pour nos campagnes.

Quelques habitants de Chizé nous ont d'ailleurs manifesté leurs besoins en transport pour faire les courses ou se déplacer à l'épicerie sociale ou à certains rendez-vous administratifs.

Depuis 2017, la compétence transport est régionale, aussi, la Région a décidé d'offrir des tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire pour voyager sur les réseaux d'autocars régionaux à un tarif modeste (tarif unitaire de 2 € ou abonnement mensuel de 40 €, quel que soit le parcours, sans notion de distance et en s'affranchissant des frontières départementales). Sur notre commune, cela est possible au rythme des transports scolaires.

La compétence transport est souvent déléguée aux Communautés de Communes.

Sous le mandat précédent, au niveau de la Communauté de Communes Val de Boutonne, nous avons créé un service mobilité qui aujourd'hui fonctionne encore, mais uniquement sur notre territoire le jeudi matin (choisi au départ comme jour de marché).

Le jeudi matin, pour 4 €, on vous conduit à Brioux sur Boutonne pour faire vos courses et on vous ramène quand vous avez terminé.

Vous devez contacter à l'avance le **CIAS de Brioux sur Boutonne au 05 49 27 14 44**, laissez vos coordonnées, vos besoins en précisant que c'est pour le service mobilité.

Sur le territoire du Mellois, le secours catholique a créé en juin 2018 : ROULONS SOLIDAIRE : réseau de transport solidaire en Pays Mellois pour les déplacements occasionnels :

- Rendez-vous médicaux, paramédicaux, dentistes (exclus les trajets pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie)
- Rendez-vous administratifs ou sociaux
- Marchés, courses, distributions alimentaires
- Visites à un proche, aux malades, personnes en maison de retraite

Ce service est assuré par des bénévoles qui assurent le transport avec leur véhicule (seule l'assurance est prise en charge par l'association).

Pour la personne transportée, le coût est de 2 € pour une distance inférieure à 20 km, de 4 € entre 20 et 50 km et de 6€ au-delà de 50 km.

Pour bénéficier de ce service, il faut appeler le 07 57 41 63 56. Il est nécessaire d'anticiper, d'appeler à l'avance en précisant bien les horaires, car l'organisation est souvent difficile avec trop peu de bénévoles.

L'association est à la recherche de nouveaux bénévoles, seul moyen de faire fonctionner la structure. Aussi, si vous êtes intéressés pour assurer ces missions, contacter le même numéro : 07 57 41 63 56.

Merci à vous

Didier MOUNOURY

## Affouage en forêt communale

Les personnes domiciliées sur la commune et désireuses de bénéficier de coupes de bois d'affouage sont invitées à s'inscrire en mairie (téléphone ou courriel) AVANT LE 19 décembre 2020.

La date de tirage au sort des lots sera portée à la connaissance des inscrits.

Le tarif est de 12 TTC le stère.

## Collecte des ordures ménagères et déchetterie.

Le service « environnement » de la Communauté de Communes Mellois en Poitou vous informe que **les ordures ménagères seront collectées comme d'habitude, chaque semaine, le mercredi.**

**La déchetterie est ouverte, comme d'habitude :**

PERIODE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Du 01/04 au 30/09	9h30 - 12h 14h - 18h					
Du 01/10 au 31/03	9h30 - 12h 14h - 17h					

**Sur votre attestation dérogatoire, vous devrez cocher la case :**

«  Convocations judiciaires ou administratives et déplacements pour se rendre dans un service public »

## Loi Labbé : votre jardin sans pesticides\*

**Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques\* évolue.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber.** Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

### Des solutions alternatives existent !

**Planter des plantes locales**, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres de plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter.

Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bio agresseur et les conditions climatiques.

**L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)**

### Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

**Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)**

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

